

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq



ARRETE MUNICIPAL

2026/180

OBJET :

Réglementation de la circulation.

Travaux : M90 rue de Willems commune de SAILLY-LEZ-LANNOY.

Le Maire de la Commune de SAILLY lez LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, Travaux de dépose de réseau câble cuivre sur la rue complète.

Vu la demande d'arrêté de voirie présentée le 22/10/2026 par l'entreprise ENSIO mandaté par Orange.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs, etc...

ARRETE

Article 1 : A compter du 09/11/2026 pour une durée de 19 jours. Deux sens de circulation, le stationnement sera interdit à la hauteur des travaux et la circulation des véhicules en tout genre sera limitée à 30 km/h avec interdiction de dépasser et sera alternée manuellement, empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue 2 m.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société ENSIO chargée de l'exécution des travaux afin d'éviter tout accident. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 3 : Une copie du présent arrêté devra être affichée sur les chantiers.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général de mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Baisieux et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Le SDIS, le SMUR et Ilévia seront informés de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saily lez Lannoy, le 23/10/2026
L'Adjoint au Maire délégué

Benoit VANDYSTADT

